



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 19 septembre 2019

Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Concertation avec le public du 12 juin au 18 octobre 2019 sur les aménagements des phases 1 et 2

L'objectif principal des aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA est d'offrir des trains plus fiables et plus fréquents pour les déplacements quotidiens.

Le public intéressé par les aménagements dans le secteur Cannes/Antibes est invité à **venir s'informer, poser des questions et donner son avis à l'occasion d'une réunion publique locale** :

Mardi 24 septembre 2019 à 19h,
Maison des Associations, 9 rue Louis Braille à Cannes

Sur le secteur de Cannes/Antibes, les aménagements prévus portent sur :

- la création d'une 4ème voie en gare d'Antibes
- la création d'une 4ème voie en gare de Cannes Centre
- la dénivellation de la bifurcation de la ligne Cannes – Grasse
- la création d'une gare TER sur le site de Cannes-Marchandises

L'intégralité du projet, le calendrier complet de la concertation et l'espace d'expression du public sont disponibles sur le site www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr

CONTACT PRESSE SNCF RÉSEAU

Christophe BERTHOUD – Responsable des relations presse

06 14 10 13 04 – christophe.berthoud@reseau.sncf.fr

Carole TEISSEDRE – Directrice de la communication et du dialogue territorial

07 86 11 89 54 – carole.teissedre@reseau.sncf.fr

À propos de SNCF Réseau

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018. <http://www.sncf-reseau.com>

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :

